



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

Présents : SORDET Eric, Maire

EYMANN Alain, DUBUET Nathalie, Adjoint

CAIRE Marie-Christine, BOUTEILLER Martine, MARCHETTO Jocelyn, LAPALUS Patrick,

Absente excusée : FLAJOLLET Elisabeth a donné pouvoir à DUBUET Nathalie,

Absent : MARTINS Antonio,

Secrétaire de Séance : DUBUET Nathalie,

1°) Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur Le Maire a retracé les points évoqués au précédent Conseil Municipal du 24 avril 2025 :

- RD 18 : Déplacement de la caméra située sur le poteau EDF qui doit être supprimé
- Déplacer le panneau RUE ROBARDE, il cache la visibilité pour la caméra
- Installation des panneaux lumineux à quelle date ?
- Entretien du village le samedi 14 juin 2025 à 9 h 00

Le Compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté.

2°) Délibérations

- **Maire intéressé au projet :**

Monsieur le Maire a déposé une demande de déclaration préalable pour réaliser des travaux sur sa maison.

Le services ADS a transmis un mail le 25 avril 2025 informant la Mairie :

« Monsieur le Maire est intéressé au projet. Au regard de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme, il faut que le Conseil Municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision (et non l'adjoint en charge de l'urbanisme sauf s'il est expressément désigné à l'issue de ce conseil).

Donc il faut qu'il y ait un conseil municipal qui désigne expressément une personne pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner DUBUET Nathalie pour prendre la décision.

- **Changement de sources lumineuses :**

Mail du SICECO du 25 mai 2025 :

Si vous souhaitez financer cette opération par fonds de concours, il conviendra de le préciser dans votre délibération d'engagement.

Ces travaux sont assimilables à une action de modification des installations pour en prolonger la durée de vie et ne peuvent pas être considérés comme des opérations de maintenance, il a été décidé que ce type de travaux ferait l'objet de dossiers spécifiques.

Les sources à installer ne peuvent respecter les prescriptions de la nouvelle doctrine technique (température de couleur < 2 400°K) mais les économies d'énergies et de maintenance qu'elles permettent d'obtenir leur confèrent un temps de retour très court (inférieur à 3 ans).

Ces travaux sont dorénavant subventionnés par le SICECO à hauteur de 25 % sur le montant HT.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, demande au SICECO la réalisation des travaux de changement de sources lumineuses
Accepte de financer par fonds de concours la contribution appelée par le SICECO.

Changement des sources lumineuses : Rue des eaux, Rue du Champ Guillaume, Rue Cordeillot.

3°) Camion en panne

Plusieurs possibilités peuvent être envisagées :

- Acheter un camion d'occasion de chantier
- Changer le moteur par un neuf : devis pour 13 727.83 euros

Les Communes de CORCELLES-LES-ARTS et TAILLY optent pour cette dernière possibilité

4°) Salle à multiusages

- Attribution de la subvention du Conseil Départemental : 142 200€

5°) Incivilité

- Au cours de la nuit du 18 au 19 mai 2025, des actes incivilités ont été commis dans plusieurs secteurs de la Commune. Une plainte a été déposée par la commune.

6°) Questions Diverses

- Achat d'un gilet jaune pour l'adjoint responsable des travaux

Prochain Conseil Municipal le 12 JUIN 2025 à 18h30
